

Plateforme électorale Ecolo

Elections fédérales du 13 juin 2010

Axe Démocratie et Gouvernance

Société de l'information



Plateforme électorale Ecolo
Elections fédérales du 13 juin 2010

Société de l'information

Etat des lieux et analyse d'Ecolo

Aujourd'hui, la « société de l'information » est devenue une réalité. Derrière ces mots se cachent une série de questions et d'enjeux liés à l'usage des technologies de l'information et de la communication dans notre vie de tous les jours : télévision, radio, presse électronique, blogs, médias sociaux, twitter, sites web, téléphonie, GSM, jeux vidéo ...

L'ère des technologies de l'information et de la communication (TIC) ouvre un potentiel créatif et participatif infini : création de contenus, interactivité, échanges planétaires, accès à l'information et aux contenus culturels représentent de fabuleux leviers d'émancipation sociale et de liberté d'expression.

En même temps, leur essor soulève de nouvelles questions, notamment éthiques et sociales, qui amènent Ecolo à rappeler que les droits fondamentaux sont universels. Le droit de partager, le droit de protection de la vie privée, la liberté d'expression, le droit d'apprendre, le droit d'accéder à la connaissance, le droit de se rassembler ou encore les droits des consommateurs sont d'autant de valeurs qui doivent aussi s'appliquer dans le cadre des TIC.

Ecolo entend veiller aux conditions de réussite d'une société de l'information en garantissant l'accès et la participation de tous, en encadrant son développement par un cadre législatif adapté.

Propositions d'Ecolo

Garantir une société de l'information pour tous

Favoriser la participation de chacun-e à la société de l'information

Afin que les TIC ne se transforment pas en un nouveau fossé social, il importe de favoriser l'accès et la participation de chacun à ces nouveaux médias. A cette fin, Ecolo propose notamment :

- de garantir l'internet rapide pour tous en l'incluant dans le service universel (au même titre que le service postal ou l'accès à l'électricité) et de soutenir encore davantage l'accès au matériel et à la connexion à prix réduit ;
- de lutter contre la fracture numérique en multipliant les lieux d'accueil qui proposent un matériel et un encadrement humain des personnes qui souhaitent s'initier aux nouvelles technologies ;
- de maintenir l'open source, un langage technique et un trafic des données ouverts : quiconque doit pouvoir participer à la construction d'une société de l'information, sans devoir payer des royalties ou réinventer un langage pour communiquer avec d'autres systèmes d'information ; des protocoles et standards ouverts, labellisés par une norme

- publique, permettront par ailleurs d'intégrer plus facilement des modes d'accès adaptés aux personnes handicapées ; enfin, Ecolo défend le principe de neutralité du net¹ ;
- de garantir que les sites des pouvoirs publics soient conçus selon les normes d'accessibilité du W3C (World Wide Web Consortium) de manière à pouvoir répondre aux besoins spécifiques des personnes porteuses de handicaps ;
 - de systématiser l'utilisation des logiciels libres de droits dans le champ public (pouvoirs publics, administrations, écoles ...).

Toutefois, pour Ecolo, veiller à l'accès pour tous ne signifie pas obliger tout le monde à vivre dans un univers virtuel. Il convient donc, spécialement dans le cadre des services publics, de conserver une version non technologique des services à la société.

Protéger les libertés individuelles et collectives

Les nouvelles technologies s'installent dans de nombreux domaines de la vie quotidienne : recherche d'informations, opérations bancaires, achats en ligne, réservations en tous genres, échanges entre amis (courriels, réseaux virtuels ...) ou avec les pouvoirs publics (impôts, TVA ...). Dans ce cadre, des informations personnelles sont de plus en plus facilement diffusées et accessibles à autrui.

A un autre niveau, des dispositifs tels les caméras de surveillance, les GSM traçables, représentent autant d'intrusions potentielles dans l'espace public et privé : il devient techniquement possible de suivre un objet ou une personne à tout moment et dans toute partie du monde.

Alors que l'usage de ces dispositifs se répand rapidement, les questions éthiques soulevées par ces dispositifs n'ont à ce jour, dans notre pays, fait l'objet d'aucun véritable débat de société². Il est urgent de combler cette lacune démocratique afin que la société de l'information ne se transforme pas en outil de restriction de la vie privée et de la liberté d'expression. Ecolo veut porter un large débat au sein du Parlement fédéral sur l'utilisation par les TIC des données personnelles.

Pour garantir la primauté des libertés individuelles et collectives dans le cadre des nouvelles technologies, Ecolo propose par ailleurs :

- de limiter et de contrôler l'utilisation des données personnelles par les firmes privées (cartes de fidélité, abonnements par voie postale ...) ; il n'est pas rare qu'elles soient par exemple transmises à un tiers dans un but commercial ; Ecolo veut dès lors renforcer les règles d'utilisation des données personnelles et la limiter au maximum ;
- de limiter et de contrôler l'utilisation des données personnelles par les pouvoirs publics : le gouvernement fédéral a élargi les possibilités de récolter des données dans le cadre d'enquêtes des services de sécurité ; or, les différentes interactions possibles de la banque de données nationale et les banques Carrefour inquiète déjà fortement : le flux d'information est difficile à contrôler, certains fonctionnaires indécents pourraient exploiter indûment ces données, l'enregistrement de certaines données semble très peu pertinent ; Ecolo demande que le contrôle de ces fichiers soit renforcé³ et que l'accès des citoyens aux données qui les concernent soit facilité ;
- de soumettre pour avis à la Commission de protection de la vie privée tout projet qui repose sur la récolte ou une utilisation nouvelle de données personnelles et de renforcer les actions et contrôles effectués par cette Commission ;
- d'empêcher que les moyens d'authentification électroniques liés à la citoyenneté (carte d'identités, passeports, données relatives à la surveillance des délinquants ...) soient sous le contrôle d'organismes ou de sociétés privées ;
- d'évaluer l'impact des caméras de surveillance avant toute extension de leur utilisation ; pour Ecolo, la démocratie ne peut se sentir à l'aise dans un espace quadrillé par les caméras de surveillance qui bousculent les fondements du « vivre ensemble » et du droit à la vie privée ; les conditions d'emploi de ces caméras doivent être réfléchies et des

¹ La neutralité du net est un concept selon lequel les architectures et les opérateurs de réseaux ne doivent pas effectuer de discrimination entre les applications utilisant ces réseaux.

² A la rare exception des caméras de surveillance.

³ Par l'activation de la Commission de la vie privée et du Comité P.

indicateurs doivent être mis sur pied afin d'évaluer la pertinence de ces dispositifs (lieux d'installation, objectifs poursuivis, personnel disponible pour regarder les images et pour intervenir, résultats) ;

- de contrôler l'utilisation du bracelet électronique ; outre une série de considérations liées à l'alternative à la détention, au suivi psychosocial ..., il est essentiel de limiter l'implication des sociétés privées à une intervention technologique : la gestion des données ne doit en aucun cas leur être confiée.

Adapter les outils juridiques à la société de l'information

A côté des questions éthiques et déontologiques, l'exploitation des nouvelles technologies de l'information et de la communication interroge également notre appareil juridique : les lois qui sont d'application sur le territoire belge ne le sont pas nécessairement lorsque l'auteur d'un site Internet ou l'éditeur d'une télévision ne réside pas sur le sol belge, par exemple. Les normes européennes en matière de consommation ou d'aides d'Etat interviennent par ailleurs grandement dans la réglementation de la société de l'information.

Afin d'adapter les outils juridiques à la société de l'information, Ecolo propose :

- de dynamiser l'Observatoire des droits d'Internet créé en 2001, afin de le transformer en véritable conseil consultatif fédéral des technologies de l'information et de la communication ; pour ce faire, ses missions devront être élargies aux questions non économiques, particulièrement à l'éthique, sa composition devra être revue afin de renforcer la présence des secteurs non marchands et de la société civile, et la publicité de ses avis et recommandations devra être systématisée afin d'assurer une parfaite information des citoyens ;
- de participer de manière proactive au développement des droits d'Internet au niveau européen ;
- renforcer les moyens pour lutter contre la cybercriminalité, les contenus violents, y compris dans un cadre international.

Encadrer la marchandisation des techniques et des contenus

L'exploitation des TIC représente aussi une source considérable de profit. Opérateurs de télécommunications, entreprises actives en matière de loisirs, fournisseurs d'accès à Internet, moteurs de recherche ou lobbies publicitaires en tous genres se pressent au portillon afin d'occuper une place stratégique et rémunératrice dans ce nouveau marché à haut potentiel.

Ecolo entend soutenir la mise en place d'un cadre de régulation adapté permettant d'orienter le développement de ce marché en vue d'un accès garanti à tous et d'une société de l'information durable. Pour ce faire, Ecolo propose :

- de diminuer les prix des télécommunications qui demeurent beaucoup plus élevés en Belgique que dans d'autres pays européens ;
- de permettre à chacun de choisir voire de développer ses propres outils logiciels ; Ecolo souhaite ainsi lutter contre la présence automatique de logiciels imposés par les fabricants de matériel informatique, en appliquant de façon plus stricte les dispositions visant à lutter contre les pratiques commerciales déloyales telles que définies dans la nouvelle loi sur les pratiques de marché ;
- de maintenir les droits à la copie privée sur les nouveaux supports (PC, GSM, baladeurs ...) et d'assurer une gestion optimale des droits d'auteurs dans le cadre des nouveaux médias.

Instaurer une licence globale pour le téléchargement⁴

Internet est devenu une gigantesque « médiathèque multimédia ». Avec la généralisation des connexions Internet à haut débit, le téléchargement de biens culturels protégés par les droits d'auteurs s'est complètement banalisé, en particulier chez les plus jeunes. Nous assistons par ailleurs à une nouvelle révolution avec la numérisation galopante des livres.

Les artistes, auteurs, producteurs, éditeurs, interprètes et les sociétés qui gèrent leurs droits voient leurs métiers se transformer radicalement. Le support physique disparaît, ce qui pose la question de la distribution et donc de la rémunération de la culture dans notre société de communication et d'information.

Dans d'autres pays européens comme la France, il a été décidé d'introduire une technique de contrôle du trafic Internet dans le but de punir le téléchargement illégal (HADOPI). Il s'avère que sa mise en œuvre technique et politique est ardue. En effet, le coût du contrôle des Internauts rendu nécessaire par la loi s'avère problématique, au-delà des questions soulevées par cette atteinte à la vie privée des citoyens français. De plus, HADOPI ne permettra vraisemblablement pas un transfert des habitudes de téléchargement vers les plateformes de téléchargement dit légal, et donc le paiement effectif du droit d'auteur.

Pour répondre à ces problématiques, Ecolo propose d'instaurer une « licence globale ». Il s'agit d'une contribution progressive de quelques euros, accompagnée d'un blocage des prix, automatiquement intégrée dans chaque abonnement mensuel à l'Internet haut-débit et pour trois niveaux de quotas de téléchargement différents. Le montant des licences globales sera déterminé annuellement par les sociétés de gestion de droits d'auteurs et les fournisseurs d'accès à Internet.

Enfin, Ecolo veut objectiver la réalité du trafic Internet en Belgique et faire en sorte que l'Observatoire des droits d'Internet veille à analyser le flux Internet de façon totalement anonyme. Elle permettrait ainsi d'objectiver dans le respect de la vie privée la réalité du téléchargement en Belgique et donc la répartition des droits générés par cette « licence globale ».

⁴ Ecolo a déposé une proposition de loi visant à adapter la perception du droit d'auteur à l'évolution technologique, tout en préservant le droit à la vie privée des usagers d'Internet.